

Ouverture dominicale de certaines stations de lavage

Martin Braichet (PLR)

La question de l'ouverture dominicale des stations de lavage ne doit pas être abordée sous l'angle de l'idéologie, mais avec pragmatisme et sens de l'équilibre.

Depuis plusieurs années, les exploitants jurassiens se trouvent dans une situation différente de celle de leurs homologues des cantons voisins, où l'activité est autorisée le dimanche. Cette réalité crée un déséquilibre économique que nombre d'acteurs locaux relèvent régulièrement.

L'intégration récente de Moutier dans notre canton renforce cette réflexion. Jusqu'à son rattachement, cette activité était autorisée dans le canton de Berne. La nouvelle configuration territoriale invite à examiner sereinement si notre cadre légal reste pleinement adapté.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe du repos dominical, auquel notre canton est attaché. Les stations de lavage sont des installations automatisées, ne nécessitant pas de personnel et générant une activité limitée.

Par ailleurs, centraliser le lavage des véhicules, y compris des vélos dans des installations équipées de systèmes de traitement des eaux constitue une approche plus cohérente du point de vue environnemental que des lavages dispersés à domicile.

Cette motion propose donc une adaptation mesurée, respectueuse de nos valeurs, tout en tenant compte de la réalité économique et territoriale actuelle de notre canton.

Nous demandons au Gouvernement de proposer au Parlement une modification de la législation cantonale sur les jours fériés officiels et le repos dominical afin de permettre l'exploitation des stations de lavage de véhicules le dimanche en tenant compte des éléments énoncés dans la motion. Cette adaptation devra notamment respecter et garantir le respect des normes en matières de bruit et d'environnement.

Martin Braichet (PLR)

Co-signataires

- Irène Donzé (PLR)
 - Yann Rufer (PLR)
 - Rolf Amstutz (PLR)
 - Anael Lovis (PLR)
 - Eric Gerber (PLR)
 - Didier Jolissaint (PLR)
 - David Balmer (PLR)
 - Christophe Günter (PLR)

Intervention déposée officiellement le 25 mars 2026